

Circulaire n° **2020 / 10 FR**

Classification **Sondage**

Contact **Dorothe von Moos**
E-mail **d.vonmoos@svgw.ch**
Téléphone **044 288 33 18**
Département **Formation et services**

Destinataires:

- Distributeurs d'eau
- Distributeurs de gaz

Zurich, le juillet 2020

**Consultation sur la révision des examens professionnels 2^e partie: Règlement d'examen
Fontainière/fontainier avec brevet fédéral
Monteuse/Monteur de réseaux avec brevet fédéral**

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez déjà, la SSIGE révisé les deux cours de préparation et examens professionnels de fontainière/fontainier avec brevet fédéral et monteuse/monteur de réseaux avec brevet fédéral. À cet égard, la première consultation relative aux profils de qualification de fontainière/fontainier et de monteuse/monteur de réseaux a déjà été réalisée en avril 2019.

Au cours d'une deuxième phase, les groupes de travail ont élaboré le règlement d'examen et le guide conformément au guide du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Le **règlement d'examen** est le document normatif pour un examen professionnel fédéral. Il décrit les différentes épreuves et doit être approuvé par le SEFRI. Le **guide** contient des informations supplémentaires sur le règlement d'examen. La commission principale Formation professionnelle (B-HK) de la SSIGE a approuvé ces documents en mai 2020 et nous sommes heureux de pouvoir désormais vous soumettre les documents suivants à des fins de consultation:

- Règlement d'examen «Fontainière/fontainier avec brevet fédéral»
- Règlement d'examen «Monteuse/Monteur de réseaux avec brevet fédéral»

Vous trouverez l'ensemble des documents en ligne (ils ne seront pas envoyés par la poste!) à l'adresse suivante:

Adresse: www.svgw.ch/Revision

Après avoir étudié les documents, nous vous prions de bien vouloir remplir les **questionnaires relatifs au règlement d'examen (fontainier et/ou monteur de réseaux)** qui vous concernent. Il n'existe pas de questionnaires pour le guide car son contenu découle du règlement d'examen et des profils de qualifications déjà mis en consultation. Le guide est à considérer comme un document additionnel pour les candidats contenant des informations supplémentaires et est joint uniquement à visée informative pour la consultation.

Questionnaire fontainier: www.svgw.ch/Font

Questionnaire monteur de réseaux: www.svgw.ch/MdR

Nous vous prions de bien vouloir soumettre votre prise de position jusqu'au **18 septembre 2020**. Dorothée von Moos (d.vonmoos@svgw.ch) se tient volontiers à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

Une fois que les remarques émanant de cette consultation auront été intégrées aux documents, elles seront remises au SEFRI (Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation) à des fins de vérification. Aussitôt après, l'élaboration des différents modules sera entreprise de manière à ce que les cours révisés puissent commencer en 2022.

Vous trouverez de plus amples informations relatives à la révision des examens professionnels dans l'encadré ci-dessous. Nous restons également à votre disposition pour répondre personnellement à vos éventuelles questions.

Nous vous remercions d'ores et déjà vivement de votre engagement et nous réjouissons à l'avance de votre participation massive. Profitez également surtout de la possibilité d'apporter des commentaires correspondants aux points soumis à discussion du règlement d'examen.

Sincères salutations

Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux SSIGE



Martin Sager
Directeur



Diego Modolell
Responsable du secteur Gaz & Chaleur à distance

Informations relatives à la révision des examens professionnels:

La SSIGE souhaite proposer une offre de formation initiale et continue complète, orientée vers la pratique et échelonnée qui satisfera continuellement les besoins des membres de la SSIGE et des clients. Pour être en mesure de respecter ce principe, les cours doivent être constamment révisés. Le SEFRI exige également une vérification/adaptation (révision) régulière des examens professionnels fédéraux en respectant une manière de procéder spécifique.

La mise à jour des profils de qualification et des règlements d'examen/instructions permet de garantir que les professionnels sont formés conformément aux règles de la technique et que l'examen satisfait aux exigences élevées du quotidien professionnel. Le projet de révision fontainier/monteur de réseaux a débuté en été 2018 dans le cadre des prescriptions du SEFRI (p. ex. orientation des compétences).

Des professionnels (fontainiers/monteurs de réseaux) de différentes régions, des experts de la branche issus de différentes associations ainsi que des représentants des commissions d'examen de fontainier et monteur de réseaux ont participé aux ateliers.

Le **profil de qualification** des deux métiers a été adopté durant l'été 2019. Par la suite, l'élaboration du règlement d'examen, du guide ainsi que des descriptifs de module a été entreprise. Le **nouveau cours** est conçu de manière modulaire. Cela permet aussi d'exploiter au mieux les synergies des deux métiers lors de la formation. Il existera quatre modules communs fontainier/monteur de réseaux. Quatre modules supplémentaires sont prévus pour le cours complet de fontainier et trois modules supplémentaires pour le cours de monteur de réseaux. Dès que nous disposerons de tous les certificats de module, les candidats pourront s'inscrire à l'examen final fédéral.

Modules communs fontainier/monteur de réseaux:

- Sécurité au travail
- Maintenir les conduites (module pratique)
- Contrôler les conduites
- Exploiter les réseaux de distribution d'eau

«Module complémentaire BM»:

- Module principal Eau
- Planification stratégique et technique
- Gestion de projets, bases financières, communication
- Gestion d'équipe

«Module complémentaire RM»:

- Construire des réseaux de distribution
- Exploiter et surveiller les réseaux de distribution de gaz
- Exploiter et surveiller les réseaux de distribution anergie

Le **règlement d'examen** est le document normatif pour un examen professionnel fédéral et décrit les différentes épreuves. Le règlement d'examen régit les points suivants:

- Dispositions générales
- Organisation (*)
- Publication, Inscription, Admission (*)
- Organisation de l'examen final
- Examen final / Epreuves (*)
- Evaluation / Attribution des notes (*)
- Brevet/Titre et procédure
- Couverture des frais d'examen

Le règlement d'examen est approuvé par le SEFRI. La consultation aborde spécifiquement les points signalés (*) uniquement car une majorité du contenu/de la structure est fournie par le SEFRI et ne peut pas être modifiée.

Le **guide** contient des informations supplémentaires sur le règlement d'examen pour les candidats. Le guide n'est pas un document normatif (il est donc plus facile d'adapter/de modifier les descriptifs de module par exemple et ces derniers peuvent encore être modifiés après la soumission au SEFRI car ils ne sont pas normatifs).

Le guide régit les points suivants:

- Objectif du guide
- Profil professionnel et compétences opérationnelles nécessaires
- Organisation de l'examen
- Admission/Aperçu générale du système de modules
- Examen et évaluation
- Recours auprès du SEFRI
- Dispositions finales
- Promulgation

Pour cette consultation, le guide ne peut être consulté qu'à visée informative car les contenus ont soit été fournis par le SEFRI sans modification possible, ont déjà été définis au cours de la première consultation ou bien se réfèrent au règlement d'examen présentement soumis à consultation.